

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 février 2015**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Valérie GOUTTE-TOQUET

Absents Excusés : Philippe PACCARD.-.Marylène WILLAUMEZ, Gilles BERGER.

Frédéric MOREL est désigné secrétaire de séance

**Sous la présidence de Mr Emmanuel DARMEDRU,**  
**Monsieur le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs**

**1. Commune (Budget principal) :**

Le compte administratif de l'année 2014 laisse apparaître un excédent total de 453 092.09 euros réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent 336 946.29 euros
- Section d'investissement : excédent de 116 145.80 euros

**2 Budget Annexe Auberge du Suran**

Le compte administratif de l'année 2014 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 6012.56€
- Section d'investissement : déficit de 4755.34€

**3. Budget Annexe Lotissement « En Richer »**

Le compte administratif de l'année 2014 se solde par un déficit de 49 265.48 euros

- Section de fonctionnement : excédent de 9 700€
- Section d'investissement : déficit de 58 965 .48€

**4. Budget Annexe Lotissement « En Charnet »**

Le compte administratif de l'année 2014 se solde par un déficit de 11 500 euros en fonctionnement

**Affectation des résultats :**

Pour le budget communal :

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 292 000€ en dépenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en vue de l'élaboration du budget primitif 2015,

Décide de reporter en recette de fonctionnement la somme de 161 092.09€

Décide d'affecter la somme de 175 854.20€ au 1068 en recette d'investissement

Décide de reporter en recette d'investissement la somme de 116 145.80€

Pour les Budgets annexes :

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la reprise des résultats tels qu'ils figurent au compte administratif pour les budgets du lotissement « En Richer », du lotissement « En Charnet ».

Budget auberge :

Compte tenu du déficit de 4 755.34€ en investissement, le Conseil Municipal, décide

D'affecter la somme de 4 755.34€ au 1068 en recettes d'investissement

De reporter le déficit de 4755.34€ en dépenses d'investissement

D'inscrire la somme de 1257.22€ en recettes de fonctionnement

## **Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,**

### **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget examiné et préparé en commission des finances est bâti avec une évolution de la fiscalité et qu'il doit se prononcer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Il présente les taux moyens communaux de 2014 au niveau départemental, et donne connaissance du produit fiscal attendu par la Commune pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2015 de la manière suivante :

Taxe d'habitation : de 8.60% à 9%

Taxe foncière bâtie : de 10.60% à 11%

Taxe foncière non bâtie : de 35.11% à 36%

Les nouveaux taux sont adoptés à l'unanimité.

### **Amortissement du fonds de concours de voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir sur 10 ans la subvention du fonds de concours de voirie versée à la communauté de communes en 2013 soit 6 800€ par an.

### **Vote des budgets**

#### **1-Budget Principal :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 463 492.09 euros et pour la section d'investissement à 640 466 euros

#### **Les principales opérations d'investissement votées sont :**

- Remboursement du capital des emprunts de l'école et de la cantine : 33 000€
- Projet de la salle polyvalente de Bohas, 1<sup>ère</sup> tranche : 270 000€
- Fonds de concours de voirie versé à la communauté de communes : 100 000€
- Révision du PLU : 20 000€
- Restauration des églises : 15 000€
- Restauration du four de Chiloup : 15 000€
- Participations communales au GAEC de Charinaz (eau et électricité) : 88 000€
- Participations communales au bâtiment viticole de Rignat (eau) : 14 000€
- Mobilier salle de Bohas : 3 000€
- Opération d'aménagement « Aux Fléchonnières » : 8 000€
- Equipement de voirie (abri bus + acquisition de barrières) : 5 000€
- Lavoir de Rignat : 2 000€
- Rétroprojecteur : 3 000€
- Rénovation des bâtiments : 10 000€
- Signalétique des commerces et bâtiments : 4 000€
- Aménagement de jeux d'enfants : 10 000€

#### **2- Budget annexe de l'Auberge:**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 31 252.22 euros et pour la section d'investissement à 34 350.34 euros.

20 000€ ont été prévus pour l'acquisition de la licence et du fonds de commerce.

#### **Budget annexe lotissement « En Richer »**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 193 665.48€ et pour la section d'investissement à 132 930.96euros.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un numéro de TVA.

#### **Budget annexe lotissement «En Charnet »**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 23 000€ et pour la section d'investissement à 11 500euros.

**Les budgets sont adoptés à l'unanimité**

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les DIA présentées :

**-DIA Folliat :** Deux déclarations d'intention d'aliéner émanant de Maître Laurent-Noël Dominjon, Notaire à Nantua, se situant « 115 Rue de la Fontaine » Le Noyer, en zone U.

- Une DIA portant sur la parcelle 048 A 246 (479m<sup>2</sup>)
- Une DIA portant sur la parcelle 048 A 917 (163m<sup>2</sup>)

**-DIA Corne :** Une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Franck Lamberet, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur un tènement bâti au Noyer, situé en zone U « 167 Rue de la Fontaine », cadastré :

- 048 A 838, de 396 m<sup>2</sup>,
- 048 A 839 de 373 m<sup>2</sup>
- 048 A 920 de 120m<sup>2</sup>

**-DIA Dunand :** une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Gilles Pagliaroli, Notaire à Saint Alban de Roche, portant sur une parcelle bâtie « Rue de Chatillonnet » située en zone U cadastrée pour partie 048 B 343 d'environ 178m<sup>2</sup>.

### **Aménagement « En Reculet »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi de deux demandes concernant la parcelle communale 324 A 1876 de 1672 m<sup>2</sup> située à Rignat « En Reculet »

- Une demande des conjoints Folliat, de rendre accessible leur parcelle cadastrée 324 A 904, de 1217m<sup>2</sup> située en zone U, en accédant par la parcelle communale 324 A 1876.
- Une demande émanant de Mme Anne Berger pour acquérir tout ou partie de la parcelle 324 A 1876.

Monsieur le Maire précise que la parcelle communale 324 A 1876, est située en zone U pour partie (environ 1460m<sup>2</sup>) et qu'elle est traversée par le réseau unitaire d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le déplacement de la canalisation d'assainissement
- Accepte l'aménagement de la parcelle 324 A 1876 pour rendre accessible la parcelle 324 A 904
- Accepte la vente d'une partie de la parcelle 324 A 1876 pour environ 1000m<sup>2</sup>, et de la céder à Mme Anne Berger.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches d'aménagement et notamment de bornage et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Aménagement du lavoir du Ban de Cour de Rignat**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du budget 2015, qui vient d'être voté, une somme de 2000€ a été inscrite en vue de dégager les premières démarches et travaux préparatoires de réhabilitation du lavoir de Rignat.

Il rappelle à cet effet qu'un projet a été effectué par le cabinet d'architectes Barillot et qu'une démarche a été réalisée auprès de la Fondation du Patrimoine en partenariat avec l'association « L'héritage de nos villages ».

L'objectif de cette réhabilitation consiste à rénover le lavoir notamment le bac de lavage dont certaines pierres ont été cassées, préserver et réhabiliter les murs, clore le bâtiment en conservant le maximum de transparence et de lumière, aménager les extérieurs.

Il s'agit en préservant sa vocation initiale de créer un espace d'accueil aux objets anciens représentatifs de la vie rurale et permettant aussi de présenter des expositions contemporaines.

Le planning suivant pourrait être envisagé :

- 2015 : nettoyage du lavoir et de ses abords.
- 2016-2017 : travaux préparatoires-zinguerie de la toiture
- 2017-2018 : travaux de restauration du lavoir
- 2018-2019 : réalisation de l'extension. Travaux de plomberie et d'électricité pour mise en conformité du bâtiment.

Enfin Monsieur le Maire expose que le partenariat avec l'association « l'héritage de nos villages » a pour but non seulement de valoriser le patrimoine mais aussi de mettre en place un mode de financement sous forme de souscription. Le dossier a d'ores et déjà été soumis à la Fondation qui a émis un avis très favorable et est prête à suivre la commune et l'association dans ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les éléments de ce dossier en vue de sa soumission à la Fondation du Patrimoine.

**Commission Environnement :**

Mme Valérie Goutte-Toquet, conseillère déléguée à l'environnement rend compte de la dernière commission environnement communautaire. Elle rappelle que la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sera modifié à compter du 01<sup>er</sup> juin prochain selon les modalités exposées précédemment en conseil municipal.

**Four de Chiloup :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la restauration du four de Chiloup sont terminés. Il faut laisser quelques mois de séchage avant la mise en chauffe.

Il est décidé qu'une clef du four sera confiée à Mr Raymond Calvet

**Salle de Bohas :**

Le mobilier de la salle de Bohas, comportant des petites tables de jeux, et des sièges avec et sans accoudoirs a été livré. Il est rappelé que cette salle est destinée aux associations de la commune et accueille notamment le Club Rencontres et Loisirs, et le Club de Tarot..

**Le Maire,  
Jean-Luc LUEZ.**